

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

93 ans d'innovation au service de votre peau

Article 1 : Organisation

La SAS ROGE CAVAILLES au capital de 800 000 €, ci-après désignée sous le nom « la Société Organisatrice », dont le siège social est situé 11 AVENUE DUBONNET 92400 COURBEVOIE, immatriculée sous le numéro RCS Nanterre 418 073 383, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat (ci-après dénommé le « Jeu ») du 30 octobre 2017 au 13 novembre 2017 minuit (jour inclus), dans les conditions définies ci-après.

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce Jeu sans obligation d'achat est exclusivement ouvert aux personnes physiques majeures à la date du début du Jeu, résidant en France métropolitaine (Corse comprise). Sont exclues du Jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus, ainsi que les membres du personnel de la Société Organisatrice et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu ainsi que leur conjoint et les membres de leur famille : ascendants et descendants directs, frères et sœurs ou tout autre parent vivant sous leur toit. La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

2.2 Il n'est autorisé qu'une seule participation par foyer (même nom, même adresse). La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

2.3 La participation au Jeu implique l'entière acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans son intégralité, ainsi que des lois et règlements en vigueur sur le territoire français.

2.4 La Société Organisatrice pourra annuler le Jeu s'il apparaît que des fraudes portant une atteinte grave à la fiabilité et à la pérennité de l'ensemble du Jeu sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment par des procédés informatiques dans le cadre de la participation au Jeu.

Sera notamment considéré comme un cas de fraude le fait pour un participant de s'inscrire puis de participer au Jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque participant devant s'inscrire et participer au Jeu sous son propre et unique nom.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure du Jeu les fraudeurs, de ne pas leur attribuer les dotations et/ou de les poursuivre devant les juridictions

compétentes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

En conséquence, le non-respect du présent règlement, notamment des conditions requises de participation, tout formulaire incomplet ou erroné, contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ou envoyé après le terme du Jeu, ou la violation des autres dispositions précitées entraînera l'invalidation de la participation du joueur et de l'attribution éventuelle d'un lot.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- se connecter à l'adresse URL suivante : • <https://www.rogecavailles.fr/jeu-concours-les-grandes-innovations-cavailles> (Ci-après dénommé le « Site ») du 30 octobre 2017 au 13 novembre 2017 minuit (date et heure de France métropolitaine)
- Une fois connecté à l'adresse, répondre à un questionnaire composé de six (6) questions.
- À la fin du questionnaire, remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée.
- Cliquer sur le bouton « participer » avant le 13 novembre 2017 minuit date et heure de France métropolitaine.

Article 4 : Gains

Les dotations mises en jeu sont réparties comme suit :

- 1er lot : Passeport Zen pour une après-midi détente pour 2 personnes dans un institut spécialisé. Activités proposées dans plusieurs points partout en France : massage aux huiles essentielles, au chocolat, aux pierres chaudes, réflexologie plantaire, massage crânien, massage bio, délice, soin du visage, calligraphie chinoise, yoga, séance de rire ou tai chi chuan. (valeur moyenne de 276,64€ TTC).
- Du 2ème au 53ème lot : 52 coffrets cadeaux contenant les produits évoqués dans le jeu concours soit : 1 Savon Classique 150g (valeur moyenne de 3,90€ TTC), 1 Gel Bain et Douche Aloe Vera (valeur moyenne de 16,90€ TTC), 1 Hygiène Intime Extra-doux 250ml (valeur moyenne de 7,90€ TTC), 1 Déodorant Dermato Roll On (valeur moyenne de 8,90€ TTC), 1 Huile de Douche Satinante (valeur moyenne de 8,90€ TTC) et le Dermo-UHT Huile (valeur moyenne de 12,70€ TTC). Le tout, pour un coffret d'une valeur totale de 50,30€ TTC (valeur moyenne). La valeur indiquée pour les lots correspond aux prix publics TTC couramment pratiqués ou estimés à la date de rédaction du présent règlement et est susceptible de variation. La valeur des lots est fournie à titre indicatif et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation.

Tous les frais exposés postérieurement au Jeu notamment pour l'entretien et l'usage de ces lots sont entièrement à la charge du gagnant.

Article 5 : Désignation des gagnants

A la fin du jeu-concours, le tirage au sort sera réalisé parmi les participants ayant correctement répondu aux six questions, le 23 novembre 2017 pour déterminer les cinquante et un (51) gagnants.

Article 6 : Annonce des gagnants

Les gagnants seront contactés par e-mail, à l'adresse indiquée dans le formulaire d'inscription.

Article 7 : Remise des lots

7.1 Les lots seront envoyés aux gagnants à l'adresse postale indiquée sur le formulaire de participation dans un délai de 8 semaines à compter du tirage au sort.

7.2 Tout lot qui n'aurait pas pu être remis au gagnant en raison d'une adresse mail ou postale inexacte ou d'absence du gagnant à l'adresse indiquée sera tenu à sa disposition par la Société Organisatrice pendant un délai d'un mois à compter de la non-délivrance du lot. Tout gagnant qui n'aura pas réclamé son lot passé cette date sera réputé avoir renoncé à celui-ci. Ce lot pourra librement être récupéré par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait. La Société Organisatrice restera libre d'en disposer comme elle le souhaite.

7.3 Sans engager sa responsabilité, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots gagnés par des lots de nature et de valeur équivalente.

Les gagnants ne pourront prétendre obtenir la contre-valeur en espèce du lot gagné ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants

8.1 Il est rappelé que pour participer au Jeu, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (prénom, nom, adresse email, coordonnées postales). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants, à l'attribution et à l'acheminement des lots. Ces informations personnelles seront également destinées à des fins marketing.

Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice et pourront uniquement être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des lots. Le traitement de ces données personnelles intervient dans le respect des dispositions légales applicables, notamment s'agissant de leur sécurité.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, cette collecte d'informations a fait l'objet d'une déclaration CNIL n°1297658. En vertu de cette même loi, les participants disposent à tout moment des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les participants devront envoyer un courrier à la Société organisatrice à l'adresse suivante : Rogé Cavaillès, 11 Avenue Dubonnet, 92 400 Courbevoie, ou à l'adresse mail suivante : mail@rogecavaillès.fr.

Les participants qui exerceront leur droit de suppression des données les concernant avant la fin de la période du Jeu seront réputés renoncer à leur participation.

8.2 Il est rappelé qu'en accédant au Site, un cookie sera stocké (pendant 13 mois maximum) sur le disque dur de l'ordinateur du participant. Il s'agit d'un petit fichier informatique chargé d'enregistrer la navigation sur le Site.

Les cookies servent à identifier le participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur.

Tout participant peut s'opposer à l'enregistrement de ce cookie sur son disque dur en désactivant cette fonction dans son logiciel de navigation. Lorsque cette fonction est désactivée, le participant garde la possibilité d'accéder au Site et de participer au Jeu.

Article 9 : Règlement du jeu

Le règlement pourra être consulté sur le site suivant :

- <https://www.rogecavaillès.fr/jeuconcours-les-grandes-innovations-cavaillès>

Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de la Société Organisatrice à l'adresse Rogé Cavaillès, 11 Avenue Dubonnet, 92 400 Courbevoie. « La Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

Article 10 : Propriété industrielle et intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu, le présent règlement compris sont strictement interdites. Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le Site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Article 11 : Responsabilité

11.1 La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés. Il ne pourra en aucun cas être responsable d'un quelconque dommage lié à la jouissance des lots et/ou du fait de leur utilisation, ce que les participants acceptent expressément en validant leur participation au Jeu.

11.2 Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le Site.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

11.3 La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

11.4 La Société Organisatrice fera des efforts pour permettre un accès au Jeu présent dans le Site à tout moment, sans pour autant être tenue à aucune obligation d'y parvenir. La Société Organisatrice pourra, à tout moment, pour motif légitime (notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance) interrompre l'accès au Site et au Jeu qu'il contient.

La Société Organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

11.4 La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, différer, modifier, proroger, interrompre ou annuler purement et simplement le Jeu, sans préavis, en raison de tout événement présentant les caractéristiques de la force majeure, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre.

11.5 La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes de perte de courrier postal ou électronique.

La Société Organisatrice ne saurait être tenu pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ni de retard, perte ou avaries résultant des services postaux et de gestion.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi du lot à une adresse inexacte du fait de la négligence du participant.

Article 12 : Litige & Réclamation

Le présent règlement est soumis à la loi française.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises par écrit à la Société Organisatrice, Rogé Cavailès, 11 Avenue Dubonnet, 92 400 Courbevoie, au plus tard dans un délai d'un 1 mois après la clôture du Jeu au 18 octobre 2017 (cachet de la poste faisant foi).

En cas d'échec de la demande de réclamation auprès de la Société Organisatrice ou en l'absence de réponse de sa part dans un délai d'un mois à compter de la date de réception de la réclamation écrite, le participant peut saisir gratuitement un médiateur de la consommation qui tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable, conformément aux dispositions du Code de la consommation. Pour saisir gratuitement un médiateur, le participant pourra se connecter sur le site suivant : <http://www.mcca-mediation.fr> ou envoyer son dossier de réclamation par courrier à l'adresse postale suivante : Médiateur du Commerce, Coopératif et Associé, FCA 77 rue de Lourmel, **75015 Paris**.

Tout litige né à l'occasion du présent Jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable et/ou par l'intermédiaire du médiateur, sera soumis aux tribunaux compétents.